LE SERVICE PUBLIC territorial C'EST UN bien PUBLIC

la cgt Conseil Régional PACA

Après les cheminots, le gouvernement veut aller très vite dans la destruction des statuts de fonctionnaires.

« Refonder le contrat social avec les agents publics. »

De quoi est-il question ?
Tout un programme… de casse !

Les organisations syndicales ont reçu début mars un document du gouvernement intitulé *«Refonder le contrat social avec les agents publics »*, qui ne laisse aucun doute sur son intention d'attaquer, après le statut cheminot, le statut général de la Fonction publique. Et de le faire très vite. En effet, les quatre « groupes de travail » mis en place doivent rendre leurs conclusions par la voix du ministre Darmanin de mai à octobre 2018.

Cheminots, fonctionnaires, travailleurs à statuts, conventions collectives du privé…
Même attaque, même combat !

LES CONSTATS ETONNANTS DU GOUVERNEMENT

CITATIONS DU TEXTE	NOTRE ANALYSE
« Un besoin et une demande de transformation profonde de notre modèle de fonction publique »	En effet, les besoins sont importants car la Fonction publique va mal. Le manque de fonctionnaire et les besoins en formations non pourvus n'y sont pas pour rien….
En raison de l'évolution rapide de leurs métiers, des nouvelles attentes des usagers, du décalage parfois important entre les missions confiées et les moyens matériels attribués pour les exercer,	**Le cynisme est absolu**. Depuis des années, les gouvernements étranglent la fonction publique et malmènent les agents, à l'hôpital, à l'école, dans les collectivités, avec des milliers de suppressions de postes, des dotations de crédits de fonctionnement en berne, le blocage des salaires… Le malaise qui en résulte sert désormais de prétexte à aller encore plus loin.
des perspectives insuffisantes de mobilité et de parcours professionnels	Deux définitions possibles de la mobilité. Laquelle selon vous est avancée ici ? 1 – La mobilité au choix exclusif des agents ? Facilité à muter dans un lieu de son choix, à accéder à la formation continue, à changer sa mission, à faciliter la cessation progressive d'activité ou la reconversion choisie, sans perte de salaire, etc. Ce serait en effet un réel progrès. 2 – La mobilité au choix exclusif de l'administration ? Imposant flexibilité horaire, géographique et de mission au gré des urgences, le chantage à l'emploi, la reconversion autoritaire, via les fermetures de postes, les licenciements…
Et de la faible prise en considération de leur investissement personnel dans leur rémunération. *p.5* Afin de répondre *« Aux besoins des employeurs publics en matière de maîtrise de leur masse salariale.*	**C'est la généralisation du salaire au mérite**, à l'appréciation exclusive de la hiérarchie. Déjà introduit dans « les accords » PPCR que la CGT a refusé de signer. Il est vrai que tous les agents publics se sentent mal considérés, après des années de gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, 16% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000, la CSG. Commençons donc par rattraper le retard pour toutes et tous, sans conditions ! La généralisation du salaire au mérite dans le privé a permis de baisser globalement la masse salariale des entreprises de 10%. A méditer.

Les agents publics n'ont plus vocation à faire le même métier durant toute leur vie professionnelle	On pourrait l'interpréter comme la possibilité de changer de métier au gré de ses souhaits. A la lecture du reste du document, on peut constater qu'il n'en est rien. Dans la réalité, le gouvernement introduit la possibilité du recours massif aux licenciements dans la fonction publique, et à la mise en place de contrats de mission, c'est-à-dire limités dans le temps.
Les agents mesurent chaque jour l'influence considérable de la transformation numérique sur leurs métiers. Ils aspirent à juste titre que leurs compétences soient reconnues et à être accompagnés dans la difficulté.	G. Darmanin annonce qu'à l'issue de ce processus, « ***certaines missions seront fusionnées…*** » et « ***certaines tâches devront également disparaître avec la numérisation*** ». C'est clair, la transformation numérique est en effet en cours. Est-elle par ailleurs un progrès quand elle consiste à quantifier chaque geste professionnel, mettre les agents en concurrence, fixer des contrats d'objectifs sans cesse en hausse, ficher les personnels et les usagers ? Eliminer les rapports humains des services publics ?
Dans le même temps, les employeurs publics expriment de vraies attentes en matière de souplesse de gestion des ressources humaines, de maîtrise de leurs dépenses, d'attractivité des postes.	Chacun peut comprendre ce que signifie la souplesse patronale version DRH, et la maîtrise des dépenses publiques, c'est-à-dire leur baisse drastique comme le martèle le gouvernement, qui annonce déjà par exemple 120 000 suppressions de postes. L'attractivité des postes concernera sans doute ceux des liquidateurs de la fonction publique…ouvrant nos missions au privé

☐ LES « PROPOSITIONS » DU GOUVERNEMENT… UN PASSAGE EN FORCE

« Les quatre « chantiers prioritaires » de « modernisation » de la fonction publique »

1. ***« Comment définir un nouveau modèle de dialogue social avec un meilleur fonctionnement des instances représentatives et une dynamisation du dialogue social aux niveaux pertinents ? »***
2. ***« Comment développer le recours au contrat pour mieux répondre aux besoins des employeurs et aux enjeux des territoires en termes d'affectation des personnels ? »***
3. ***« Comment faire évoluer la politique de rémunération afin de mieux distinguer la sécurisation du pouvoir d'achat, la prise en compte de l'expérience, des responsabilités et des sujétions, ainsi que la performance individuelle et collective ? »***
4. ***« Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et dans leurs mobilités ? »***

En dehors de ce programme, aucune autre discussion n'a sa place. Et d'une « proposition » à une ordonnance, par les temps qui courent, il n'y a qu'un pas.

	Principales pistes envisagées	**NOTRE ANALYSE**
Chantier n°1 : Dialogue social et fonctionnement des instances représentatives	• A l'équivalent de ce qui s'est passé avec les lois Macron dans les entreprises privées, simplifier les instances dans les trois fonctions publiques, et pour l'Etat tant au niveau ministériel que de proximité : ✓ regrouper par exemple CT et CHSCT • Supprimer les CAP et/ou en diminuer les prérogatives ✓ Examiner que les recours	• La fusion CHSCT/CT, alors que les conditions de vie et de santé au travail se dégradent, que les questions d'hygiène et de sécurité sont prégnantes, est inacceptable. Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives, son budget dédié et ses représentants formés et compétents sur toutes ces problématiques, c'est mettre à mal la protection des agents ! • Supprimer les CAP et/ou en diminuer les prérogatives, c'est remettre en cause le droit des agents à être informés et défendus lors des actes

	individuels en matière de mutation, promotion… et concentrer le rôle des CAP sur l'examen des décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents	de gestion (titularisation, promotion, évaluation, mutation). Pire c'est l'arbitraire des chefs de service, en leur laissant le choix de définir eux-mêmes leurs critères sans aucune règle de gestion nationale et égalitaire pour les personnels. Dans les deux cas, il faut aller très vite dans la réforme, pour imposer les 3 autres chantiers.
Chantier n°2 : Recours au contrat pour mieux répondre aux besoins des employeurs	• **Développer et faciliter le recours au contrat pour un besoin de souplesse exprimé par les employeurs publics**	• Le gouvernement, dans sa logique de transformation libérale de l'action publique, a besoin d'affaiblir le Statut général des fonctionnaires, afin d'avoir des personnels plus malléables. Son intention est bien de supprimer les garanties statutaires, d'égalité d'accès et de traitement, de déroulement de carrière, mais aussi de bafouer les principes de neutralité, d'indépendance et de responsabilité du fonctionnaire. Chacun-e peut mesurer sur son lieu de travail ce qu'implique la condition de vacataire, de contractuel, d'AVS… La CGT exige la transformation immédiate de tous les contrats précaires en emplois statutaires.
Chantier n°3 : Faire évoluer la politique de rémunération	• **Mise à plat des déterminants de la rémunération des agents publics** ✓ **Un enjeu de reconnaissance de l'implication et de la performance individuelle et collective, et donc de motivation** ✓ **Un enjeu d'efficience de la dépense publique**	• Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès de G. Darmanin, affirme clairement que « ***l'esprit du RIFSEEP (*** régime indemnitaire) **allait dans le bon sens** » et qu'il n'y a aucune raison de revenir sur son objectif. **« *Mais il s'agit de mieux clarifier et définir ce que sont le mérite et la performance et les éléments à prendre en compte dans ce régime indemnitaire, métier par métier* ».** Le RIFSEEP, c'est l'arbitraire le plus total avec la mise en concurrence des personnels et la casse des collectifs de travail, qui conduiront à l'accentuation des dérives clientélistes, à une dégradation des relations et des conditions de vie au travail de tous les agents. Le RIFSEEP constitue bel et bien une remise en cause du Statut général. Aller encore plus loin, comme le préconisent Emmanuel Macron et les ministres, c'est casser le système de rémunération des fonctionnaires. C'est faire entrer des critères d'attribution de la part liée « au mérite » qui, pour pouvoir être mesurés, tourneront le dos à l'esprit même des missions publiques.
Chantier n°4 : un accompagnement renforcé dans les transitions professionnelles et dans les mobilités des agents	• faire converger les aspirations des agents et les besoins des employeurs sur un horizon pluriannuel ✓ Mobiliser l'appareil de formation et les acteurs RH de proximité pour accompagner les transitions professionnelles ✓ Proposer de nouveaux mécanismes pour favoriser les reconversions au sein de la fonction publique ✓ **Développer les dispositifs et aides au départ vers le secteur privé pour les agents qui le**	• G. Darmanin annonce qu'à l'issue du processus, **« *certaines missions seront fusionnées…* »** et **« *certaines tâches devront également disparaître avec la numérisation* ». « *Dès lors, il faut envisager des solutions pour les agents dont les emplois sont concernés. Soit on les forme à un autre métier, soit on leur propose un plan de départs volontaires, avec un accompagnement très fort* »**, s'interrogeant même sur l'éventualité de ***« passer par l'assurance chômage ».***

	souhaitent, permettant ainsi de structurer des plans de départs volontaires…	Il rappelle que le départ volontaire avec une indemnité existe déjà à titre individuel mais ajoute que cette fois-ci il serait utilisé à titre collectif seulement sur des « ***périmètres circonscrits*** » et dans des « ***cas précis*** ». Il s'agit donc bien d'un « *plan social* » pour atteindre les 120 000 suppressions de poste ! Quant au secteur privé, soumis aux plans de licenciements qui continuent d'alimenter le chômage massif, il risque bien de n'être pas très accueillant.

STATUTS ET CONVENTIONS COLLECTIVES NE SONT NI DES PRIVILEGES, NI DES GROS MOTS

Statuts du public et conventions collectives du privé sont des textes qui organisent les professions, déterminent les grilles de salaires, le temps de travail, protègent collectivement les salarié-es contre les abus des employeurs. Les statuts empêchent les employeurs de faire varier le salaire comme ils veulent, selon l'activité (le baisser ou le supprimer).

Le statut des fonctionnaires est aussi existant pour protéger le peuple.

Après les salariés du privé des lois El-Khomri/Macron, après les 130 000 cheminots sous statut, les 5,2 millions d'agents des trois Fonction publique sont aujourd'hui le cœur de cible des politiques dévastatrices du gouvernement.

Après la mise en perspective de 120 000 nouvelles suppressions d'emplois, la baisse du pouvoir d'achat du fait du gel de la valeur du point d'indice, de la hausse de la CSG et des retenues pour pension, du rétablissement du jour de carence, le gouvernement s'attaque frontalement à la Fonction publique, au Statut général des fonctionnaires et aux missions publiques qu'ils exercent, poursuivant sa politique libérale pour réduire à n'importe quel prix la dépense publique et refonder leur nouveau modèle de société.

L'offensive actuelle des capitalistes vise à étendre leur hégémonie et à s'accaparer toujours plus les richesses produites. La fonction publique reste pour eux un marché financier à aller conquérir.

Ce projet est inacceptable !

Personnels de la Région, l'exécutif de Muselier a déjà anticipé beaucoup de ces mesures

Organisons-nous et inscrivons-nous dans nos luttes et les luttes existantes, dans l'unité avec les cheminots, les fonctionnaires, et tous-tes les salarié-es du privé !